

Comité syndical du 9 Mai 2023 Procès-verbal de séance

Elus présents : 7

Mme Marie-Agnès Petit
M. Bernard Brignon
Mme Brigitte Renaud
M. Jean-Claude Bonnebouche
M. Paul Philbée
M. Pierre Philipon
M. Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 7

Mme Corinne Bringer
M. Michel Chapuis
Mme. Annie Ricoux
Mme Marie-Pierre Vincent
Mme Corinne Goncalves
M. Michel Joubert
M. André Brivadis

Et :

M. Grimaud, Directeur du
S.M.P.C.D
Mme Eyraud, Assistante SMPCD

Ouverture de la séance 14h35

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès Petit.

Mme Corinne Goncalves a donné pouvoir à M. Jean-Claude Bonnebouche.

FINANCE

1.1 Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget principal

Jean-Paul Grimaud : les affectations de résultats seront délibérées, pour les prochains exercices, au sein de la délibération du compte administratif.

VOTE 9 SUR 9

1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe

VOTE 9 SUR 9

1.3 Approbation des tarifs des produits vendus à la boutique

Pierre Philipon : Pourrions-nous avoir une présentation avec l'indication de la marge brute ?

Marie-Agnès Petit : Faire un point avec un élu référent, notamment Brigitte Renaud.

Pour les années à venir poursuivre et augmenter le chiffre d'affaire.

Jean-Claude Bonnebouche : Diminuer le prix des articles qui ne se vendent pas, pour avoir plus d'espace, et proposer d'autres articles.

VOTE 9 SUR 9

1.4 Décision modificative n°1 – Budget principal

Jean-Paul Grimaud : Nous effectuerons un versement depuis le budget principal.

En fin de saison, nous aurons un remboursement de frais en faveur du budget principal.

Marie-Agnès Petit : On travaille avec l'ensemble des services (Département, DGFIP...) pour n'avoir plus à l'avenir qu'un seul budget, car la gestion de deux budgets est très lourde.

Maryline Eyraud : une seule partie du BA est assujettie à la TVA, la partie non assujettie est éligible au FCTVA, depuis l'automatisation du Fond de compensation 2023.

Il n'y aurait plus de blocage à avoir un seul budget.

VOTE 9 SUR 9

1.5 Décision modificative n°2 – Budget annexe

VOTE 9 SUR 9

RESSOURCES HUMAINES

1.6 Création d'un emploi permanent d'attaché territorial (poste de chargé(e) de communication)

Marie-Agnès Petit : Un poste essentiel pour promouvoir le site.

Je profite pour échanger avec vous sur une réunion que j'ai eu à Aubusson. Je pense qu'il est important de poursuivre avec eux, il y a encore des possibilités de prêt de tapisseries d'Aubusson à l'abbaye de La Chaise-Dieu. Pourquoi pas des tapisseries plus modernes ; ils ont notamment des tapisseries de dessins animés, elles accrochent un public plus jeune.

Pierre Philipon : L'image d'Aubusson est claire, c'est la tapisserie et il y a un public qui apprécie cet art. Nous devons travailler nous aussi sur une image unique pour capter encore plus de visiteurs. L'image utilisée par le festival pour son bulletin d'adhésion (une photo du cloître restauré) peut brouiller la communication du site auprès du grand public.

Marie-Agnès Petit : Le festival doit parler, vendre le site. La très belle programmation de cette année devrait attirer plus de monde qui je l'espère viendront découvrir ou redécouvrir le site en journée.

Pierre Philipon : Les festivaliers consomment peu sur La Chaise-Dieu, ils habitent majoritairement à 100-150km et ne viennent que pour assister aux concerts.

Jean-Claude Bonnebouche : Il serait intéressant d'avoir des encarts sur une partie des grandes affiches (4X3) du festival, qui sont vues par tout le monde, et également sur le programme, avec le parcours de visite.

Marie-Agnès Petit : Il faut échanger avec Boris Blanco et les membres du festival sur ce sujet. Pourquoi pas, lors des réservations, informer les festivaliers qu'ils peuvent aussi découvrir ou redécouvrir le parcours avant ou après les concerts.

VOTE 9 SUR 9

1.7 Modification du temps de travail d'un adjoint administratif (poste d'agent d'accueil touristique)

Jean-Paul Grimaud : Cette modification, nous permettrait de lisser sur l'année entre 40 à 50 heures supplémentaires.

VOTE 9 SUR 9

CONVENTION

1.8 Autorisation de signature des conventions d'encaissement pour compte de tiers

- Association La Société des Amis d'Henri Pourrat – *Produits dérivés exposition Henri Pourrat*
- Association La Casadéenne Education Populaire – *Livre*

Jean-Paul Grimaud : Pour information, l'exposition temporaire est en cours d'installation depuis le 6 mai, cela se déroule avec une partie des équipes du SMPCD et des bénévoles de l'association des Amis d'Henri Pourrat sur les différents week-ends jusqu'à fin mai.

VOTE 9 SUR 9

1.9 Autorisation de signature de la convention de partenariat AGRIVAP

Jean-Paul Grimaud : C'est la même base que les autres partenariats. Pour information, au niveau de la SEM CAP TOURISME 43, ils ont eu 6 visiteurs qui ont présentés un billet de l'Abbaye.

Maryline Eyraud : En avril, au sein de l'abbaye nous avons eu 4 entrées partenaires, provenant de la SEM CAP TOURISME 43.

VOTE 9 SUR 9

PATRIMOINE

1.10 Autorisation de prise en charge des frais de transport des intervenants aux ateliers en lien avec l'exposition Henri Pourrat

VOTE 9 SUR 9

SAISON CULTURELLE

1.11 Autorisation de signature de la demande de subvention auprès de la Région AuRA dans le cadre du programme « *Culture en territoire* », volet « *Scène en territoire* »

Marie-Agnès Petit : Nous pouvons également faire des recherches, et vérifier si nous sommes éligibles aux aides dans le cadre du Plan massif central – 2023-2030.

VOTE 9 SUR 9

Informations diverses

Jean-Claude Bonnebouche : Concernant le marché SSI abbatiale, il se finalise, les entreprises ont tenu les délais, dans des conditions difficiles cet hiver.

Pierre Philipon : Pourquoi il y a eu une tranchée rue de l'Aumône ?

Jean-Claude Bonnebouche : il y a de nombreuses fuites au sein du réseau d'eau sur la place Lafayette et dans la rue de l'Aumône, fuites découvertes avec l'étude hydro réalisée sur les places.

Marie-Agnès Petit : Il y a également au niveau des études, celle de l'architecte pour l'abbatiale, nous en sommes où ?

Jean-Paul Grimaud : L'étude doit être rendue fin juin par le cabinet Croisée d'Archi.

Pierre Philipon : J'ai un projet de cogénération au niveau de la scierie. Le réseau de chaleur remonterait jusqu'à La Chaise Dieu (EPHAD, collègue, privé peut-être). Est-ce que le SMPCD serait intéressé ?

Brigitte Renaud : En cas de cession, ou liquidation d'activité, comment ça se passe ?

Pierre Philipon : Tout sera étudié.

Marie-Agnès Petit : Du côté du SMPCD, la modernisation du système de chauffage est en route. Il y aura une chaufferie Biomasse. L'étude de faisabilité a été faite. Nous sommes sur un montage pour recruter une maîtrise d'œuvre puis le lancement du projet.

Jean-Claude Bonnebouche : Nous avons déjà eu de nombreux projets avortés et perdu du temps. De plus, le projet de modernisation fait partie du Contrat de Plan Etat Région, de financement auprès de l'ADEME.

Prochain Comité syndical le Mardi 4 juillet à 14h30, salle Allier.

Levée de séance 16h00.

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 09 05 2023

1 FINANCE

- 1.1 Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget principal
- 1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe
- 1.3 Approbation des tarifs des produits vendus à la boutique
- 1.4 Décision modificative n°1 – Budget principal
- 1.5 Décision modificative n°2 – Budget annexe

2 RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Création d'un emploi permanent d'attaché territorial (poste de chargé(e) de communication)
- 2.2 Modification du temps de travail d'un adjoint administratif (poste d'agent d'accueil touristique)

3 CONVENTION

- 3.1 Autorisation de signature des conventions d'encaissement pour compte de tiers
 - Association La Société des Amis d'Henri Pourrat – *Produits dérivés exposition Henri Pourrat*
 - Association La Casadéenne Education Populaire - *Livre*
- 3.2 Autorisation de signature de la convention de partenariat
 - AGRIVAP

4 PATRIMOINE

- 4.1 Autorisation de prise en charge des frais de transport des intervenants aux ateliers en lien avec l'exposition Henri Pourrat

5 SAISON CULTURELLE

- 5.1 Autorisation de signature de la demande de subvention auprès de la Région AuRA dans le cadre du programme « **Culture en territoire** », volet « *Scène en territoire* »

6 INFORMATIONS DIVERSES

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-1

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Lors de la séance du 12 mars nous avons approuvé le compte administratif 2022, repris ci-dessous :

Résultat du Budget principal

Section	Crédits ouverts	Pour rappel, réalisation 2021	Réalisation 2022
Fonctionnement			
Dépenses	885 106,94 €	683 361,21 €	828 517,79 €
Recettes	885 106,94 €	770 437,38 €	664 442,77 €
Résultat de l'exercice		87 076,17 €	- 164 075,02 €
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		- 34 897,59 €	52 178,58 €
Résultat de la section		52 178,58 €	- 111 896,44 €

Le résultat de la section de fonctionnement étant déficitaire, il est repris au chapitre des dépenses 002 déficit fonctionnement reporté.

Section	Crédits ouverts	Pour rappel, réalisation 2021	Réalisation 2022
Investissement			
Dépenses	2 670 168,27 €	3 750 578,50 €	552 849,47 €
Recettes	2 670 168,27 €	1 695 306,34 €	360 471,84 €
Résultat de l'exercice		- 2 055 272,16 €	- 192 377,63 €
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		3 427 609,79 €	1 372 337,63 €
Résultat de la section		1 372 337,63 €	1 179 960,00 €

Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, il est repris au chapitre des recettes 001 Excédent investissement reporté.

Il permettra de couvrir les besoins :

- ✓ Chapitre 20 (études) pour 231 500€

- ✓ Chapitre 21 (acquisition) pour 38 318 €
- ✓ Chapitre 23 (Travaux) pour 910 142 € (sur une enveloppe globale de 1 719 341, 87€)

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les affectations des résultats 2022 – budget principal – du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-2

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Lors de la séance du 12 mars nous avons approuvé le compte administratif 2022, repris ci-dessous :

Résultat du Budget annexe

Section	Crédits ouverts	Pour rappel, réalisation 2021	Réalisation 2022
Fonctionnement			
Dépenses	521 521, 49 €	402 309, 38 €	380 717,99 €
Recettes	521 521, 49 €	230 040,13 €	397 726, 38 €
Résultat de l'exercice		- 172 269, 25 €	17 008,39 €
Reprise de résultats de l'exercice antérieur		165 767, 16 €	- 6 502, 09 €
Résultat de la section		- 6 502, 09 €	10 506,30 €

Le budget annexe possède uniquement une section de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, il est repris au chapitre de recettes 002 résultat de fonctionnement reporté.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les affectations des résultats 2022 – budget annexe – du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-3

APPROBATION DES TARIFS DES PRODUITS VENDUS A LA BOUTIQUE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Depuis 2019, nous proposons aux visiteurs, en fin de visite du site, le passage par la boutique culturelle. Ceux-ci peuvent y trouver des objets souvenirs de tous types, ainsi que de nombreux ouvrages ayant trait aux tapisseries, à l'histoire du site, ou encore au patrimoine touristique du département.

Se vendent également en boutique des articles proposés par nos partenaires, dans le cadre de conventions d'encaissement pour compte de tiers.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les tarifs des produits vendus à la boutique du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-4

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Des ajustements de dépenses et de recettes prévues au budget s'avèrent nécessaires, et sont listés dans les tableaux suivants :

Dépenses

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
65	312	657363	Versement BA médiation patrimoniale	0,00 €	+ 40 000 €
				TOTAL	+ 40 000 €

Recettes

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
70	312	70872	Remboursement frais par BA	0,00 €	+ 40 000 €
				TOTAL	+ 40 000 €

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la décision modificative n°1 pour le budget principal**
- **Autorise l'inscription des sommes ci-dessus**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-5

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Des ajustements de dépenses et de recettes prévues au budget s'avèrent nécessaires, et sont listés dans les tableaux suivants :

Dépenses

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
011	312	62871	Remboursement frais BP	0,00 €	+ 40 000 €
TOTAL					+ 40 000 €

Recettes

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
75	312	757363	Versement BP médiation patrimoniale	0, 00 €	+ 40 000 €
TOTAL					+ 40 000 €

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la décision modificative n°1 pour le budget annexe**
- **Autorise l'inscription des sommes ci-dessus**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-6

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le poste de chargé de communication est actuellement un emploi non permanent, compte tenu de sa nature essentielle au fonctionnement du Syndicat Mixte, il serait souhaitable de le pérenniser.

Il correspond au grade d'attaché, cadre d'emplois des attachés, et la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication
- Organisation, coordination et diffusion des informations relatives aux politiques publiques
- Coordination des démarches participatives (lien avec commerçants et casadéens)
- Animation et gestion des réseaux sociaux
- Gestion du site internet
- Conception d'éléments de communication (affiches, flyers ...)
- Gestion de la commission communication (rédaction des rapports et suivi)
- Organisation événementielle
- Élaboration du plan de communication
- Préparation du dossier de presse et des communiqués de presse

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de créer un emploi relevant du grade des attachés à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2023.**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs**

- **Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-7

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TEMPS DE TRAVAIL – EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération N°20210219-8 en date du 19/02/2021 créant l'emploi d'adjoint administratif à durée hebdomadaire de 28 heures.

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

La nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet de 28 heures actuellement, à 29 heures hebdomadaires afin de permettre à l'agent de réaliser ses missions.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de porter, à compter du 1^{er} juin 2023, de 28 heures à 29 heures de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif.**
- **Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-8

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Le Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu, via la boutique, vend différents produits (livres, cartes postales, tickets, cartes, jetons) pour le compte de tiers.

L'encaissement « *pour le compte d'un tiers* » permet à une collectivité ou un établissement public local de mettre à la disposition des usagers un service assuré par un tiers et rémunéré par les bénéficiaires.

Des recettes peuvent donc être encaissées pour le compte du partenaire de la collectivité qui aura indifféremment le statut public (autre collectivité, EPCI, etc...) ou privé (prestataires privés dans le domaine du transport, de la téléphonie ou culturel, association...).

La mise en place d'une convention de ce type avec chacun des partenaires présente plusieurs avantages :

- Une seule « caisse » à gérer, permettant ensuite d'identifier automatiquement quelles recettes sont encaissées pour quels produits vendus. Cela permettant plus de clarté d'un point de vue comptable.
- Réduction du nombre de « caisses » physiques propres à chaque partenaire, d'un besoin trop important en terme de volumes de coffres forts et d'un risque pour les personnels ; cela réduisant les risques d'erreurs et les risques physiques liées à la sécurité.

L'arrêté constitutif de la régie prévoira l'encaissement de recettes (nature et modalités) pour le compte du tiers clairement identifié. Il prévoira, ainsi que la convention d'encaissement pour compte de tiers, les modalités de reversement par le régisseur des sommes encaissées.

Une commission, valant rémunération pour le SMPCD, est précisée au sein de chacune des conventions.

Les prestataires sont :

1. La Société des Amis d'Henri Pourrat
 - ✓ Livres et produits dérivés *de l'exposition Henri Pourrat*
2. La Casadéenne d'Education Populaire
 - ✓ Livre *Les Petits secrets*

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la Présidente à signer les conventions jointes, les annexes ainsi que les avenants nécessaires à l'exécution des obligations, avec les partenaires.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-9

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Afin d'inscrire le parcours de visite de l'Abbaye de La Chaise-Dieu dans l'offre touristique «produits d'appels» de la région, nous vous proposons d'établir un partenariat avec AGRIVAP exploitant les trains touristiques (Ambert – La Chaise-Dieu).

Les offres proposées :

- ✓ Une entrée à 7€ au lieu de 9€, sur présentation d'un billet de train AGRIVAP sur l'ensemble de la saison.
- ✓ Une offre spécifique avec le train panoramique (*uniquement les Vendredis du 14 Juillet au 18 Août*) une entrée parcours de visite à 5€ au lieu de 9€ (sur présentation du billet de train du jour).

L'objectif est de promouvoir la richesse de notre territoire, auprès de la clientèle des trains touristiques pour découvrir l'ensemble de l'Abbaye.

Les conditions du partenariat sont précisées au sein de la convention annexée.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la Présidente à signer la convention jointe, ainsi que toutes pièces et avenants nécessaires à l'exécution du partenariat avec AGRIVAP.**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-10

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES INTERVENANTS EXTERIEURS POUR LES ATELIERS PROPOSES PAR LE SMPCD

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

En complément des visites guidées de l'exposition temporaire Exposition *Par mots et merveilles Henri Pourrat, ses amis, ses influences*, le SMPCD proposera divers ateliers de juin à septembre aux visiteurs de l'Abbaye, mais aussi à tous les partenaires socio-éducatifs du plateau (scolaires, IME, Centre de loisirs, EHPAD).

Pour la réalisation de certains de ces ateliers, le Syndicat fait appel à des professionnels et intervenants extérieurs.

Pour leur venue, il est proposé que soit pris en charge par le Syndicat Mixte les frais de transport sur présentation de justificatif et en prévoyant un plafonnement à 250€ TTC par intervenant.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la prise en charge des frais de transport des intervenants dans le cadre des ateliers en lien avec l'exposition temporaire.**
- **Fixe un plafonnement à 250€ TTC par intervenant.**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 09/05/2023
Date de convocation : 25/04/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 7

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux

Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit
Mme Corinne Goncalvès a donné pouvoir à M. J-Claude Bonnebouche

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20230509-11

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION – SAISON CULTURELLE 2023-2024 AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Dans le cadre du Plan régional en faveur de la Culture et du Patrimoine, la Région « [réaffirme sa priorité] : agir pour la culture et le patrimoine pour tous, partout sur le territoire », et lance un appel à projet « Culture en territoires » décliné en deux volets :

- **Volet 1 - « Création contemporaine et patrimoine »** qui vise à favoriser le croisement entre création contemporaine et patrimoine pour renforcer l'offre culturelle dans les territoires ruraux. Ce volet participe à la valorisation du patrimoine, à l'éducation du regard et à la sensibilisation des publics ;
- **Volet 2 - « Scènes en territoire »** dont l'objectif est d'accompagner les acteurs culturels à « aller vers » les publics, en favorisant la diffusion professionnelle d'œuvres ou d'artistes du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, marionnette, cirque, arts de la rue, arts numériques...) sur l'ensemble du territoire. Ce volet contribue à mieux irriguer les territoires ruraux en matière d'offre culturelle et à accroître la diffusion et la visibilité des créations régionales sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, fort de son potentiel patrimonial et artistique, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu pourrait candidater sur les deux volets avec deux projets différents :

- **Volet 1** - travailler en lien avec les structures socio-éducatives et les prestataires artistiques du territoire pour un projet commun à destination des enfants, habitants et touristes. Ce projet intégrera également le programme d'actions de l'« Education artistique et culturelle » porté par le Syndicat Mixte et soutenu par la DRAC Auvergne - Rhône-Alpes,
- **Volet 2** - soumettre la saison culturelle 2023-2024 « *Les rendez-vous de l'auditorium* » à la commission permanente régionale. Diffusion, éclectisme, rencontres, cette saison réunit tous les critères nécessaires. Ce volet prévoit aussi une aide pour l'achat de matériel technique

et scénique.

En termes de financement, la Région contribue à 60% des dépenses éligibles pour chaque projet - aide plafonnée à 15 000€ pour chaque volet.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la Présidente à solliciter une subvention auprès du conseil régional AuRA, dans le cadre du projet « Culture en territoires ».**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.